

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
21 juin 2022**

**Date d'affichage :
4 juillet 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **27 juin**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N° 29

OBJET : Projet d'extension du Centre Régional de Tir à l'Arc : cession d'une parcelle communale à Riom Limagne et Volcans.

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 juin 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022.

Le projet d'extension du Centre Régional de Tir à l'Arc (CRTA) porté par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans nécessite le dévoiement d'une portion de chemin rural actuellement située dans l'emprise du projet, au lieu-dit impasse d'Orléans, d'une surface approximative de 771 m² sur environ 120 de long (selon esquisses de division).

La désaffectation de cette portion de chemin rural a été constatée par délibération du 10 février 2022, et une enquête publique a été organisée conformément aux dispositions en vigueur afin de permettre sa cession. Suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur dans son rapport du 21 avril 2022, il est proposé de céder cette parcelle communale à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Les services fiscaux ont évalué cette parcelle à 500 euros. Toutefois, l'intérêt général démontré par le projet d'extension du CRTA et l'acquisition ultérieure d'un foncier intercommunal permettant le redressement du chemin à l'issue des travaux, également à l'euro symbolique, plaident en faveur d'une cession à l'euro symbolique.

A toutes fins utiles, il est rappelé qu'une seconde enquête publique est nécessaire concernant le redressement du chemin et l'acquisition du foncier d'assise du nouveau tracé.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession d'une portion de chemin rural désaffecté situé impasse d'Orléans, au profit de Riom Limagne et Volcans, à l'Euro symbolique ;**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL